

# Compte rendu du conseil d'école du 18 mars 2013

Présents : Mme Barbier, M. Baudiffier, M. Bouge, Madame Gohin, Mme Guibert, Mme Lapeyre, Mme Lièvre,  
Excusés : Mme Ingrand, Mme Khireche, Mme Richard, Mme Tabuteau.

## 1/ La réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il a été demandé aux écoles et aux communes de passer à la rentrée 2013 à quatre jours et demi, en intégrant dans l'emploi du temps de la journée, un temps péri-scolaire restant à la charge des communes.

Les écoles et les communes qui le souhaitent ont pu demander un report pour la rentrée 2014.

Lors d'une précédente réunion il avait été demandé aux enseignantes, aux parents et aux élus ce qu'ils envisageaient pour la prochaine rentrée et il avait été décidé de demander ce report.

Monsieur Baudiffier nous annonce que la demande de report a été envoyée ce jour, pour un maintien de l'école à quatre jours.

Madame Guibert poursuit en précisant que dans le cadre de cette réforme l'aide personnalisée sera remplacée par l'APC (activité pédagogique complémentaire). Le temps d'APC est d'une heure par semaine sur trente –six semaines, le contenu doit être prochainement réprécisé et la mise en place doit se réaliser à la rentrée 2013, que l'école passe au rythme de quatre jours et demi ou pas.

Tous les enfants ne seront pas concernés par l'APC.

Au moment de la mise en place de l'aide personnalisée, l'heure d'entrée à l'école a été fixée à 8h30.

Depuis, les enseignantes ont remarqué une grande fatigabilité des enfants, cet horaire allongeant la journée pour tous de trente minutes.

Le temps de la pause méridienne est de plus très long pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'aide personnalisée.

C'est pourquoi les enseignantes engagent la réflexion sur un nouveau changement d'horaire afin de limiter la pause méridienne et de raccourcir le temps d'école pour les enfants qui ne seraient pas inscrits à l'APC.

La proposition suivante a été retenue :

Horaires de l'école pour la rentrée 2012-2013 : 9h-12h / 13h30-16h30.

L'APC est fixée deux soirs par semaine de 16h30 à 17h.

La sortie des enfants ne restant pas à l'APC s'effectuera avec une des deux enseignantes.

## 2/ Organisation de la mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs).

Toutes les écoles doivent mettre en place un PPMS. L'école pour l'instant n'a pas pu le réaliser.

C'est pourquoi madame Guibert demande la création d'une commission, composée des différents partenaires de l'école et de la sécurité.

Le PPMS prévoit l'évaluation des risques autour de l'école, la mise en place à l'intérieur de l'école d'un local de confinement ayant un accès direct aux toilettes et comprenant une réserve de nourriture, la définition des rôles de chacun à l'intérieur de l'école en cas de menaces.

Monsieur Baudiffier, mesdames Barbier, Guibert et Gohin acceptent de participer à cette commission.

Il est proposé de faire un appel aux parents pour la compléter. Un mot passera dans les prochains jours dans les cahiers des élèves.

Monsieur Baudiffier quant à lui en parlera aux conseillers municipaux.

## 3/ Aménagements et travaux effectués et à prévoir.

Les volets roulants ont été vérifiés et réparés mercredi 13 mars. Cependant certains fonctionnent encore difficilement.

Madame Guibert demande l'installation d'une prise électrique au milieu de la classe des cycles 3 face au tableau.

## 4/ Spectacle de fin d'année.

Cette année les enseignantes proposent une soirée projection de divers travaux réalisés en classe et en lien avec les différents projets audiovisuels des trois classes.

Cette soirée pourrait se poursuivre par un moment convivial autour de réalisations culinaires des maternelles.

Pour l'instant la date n'a pas été fixée mais cette soirée pourrait avoir lieu dans la dernière quinzaine de juin.

Des essais d'écran seront faits à la salle des fêtes afin de visionner les productions dans les meilleures conditions.

## 5/ Modifications du calendrier scolaire

La modification ministérielle du calendrier scolaire 2012/2013 se traduit par la récupération de deux journées du fait du rallongement des vacances de la Toussaint. La première journée sera récupérée le 5 juillet (les vacances d'été commenceront le vendredi 5 juillet 213 après la classe au lieu du 4 juillet). La seconde journée sera rattrapée le mercredi 22 mai 2013 toute la journée pour les écoles à 4 jours.

La directrice  
Madame Guibert

La secrétaire de séance  
Madame Lièvre